



NAGEZ GRANDEUR NATURE ÉTÉ 2025

POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

NGN, c'est quoi ?

Nagez Grandeur Nature est l'opération de découverte des activités de la Fédération Française de Natation dans le milieu naturel. L'objectif est de faire découvrir au grand public les activités de la Fédération dans le milieu naturel.

NGN, c'est où et quand ?

En Indre-et-Loire, trois sites de baignades proposent cette activité : baignades de Chemillé-sur-Indrois, Bourgueil et Château la Vallière en début d'après-midi 14h à 15h, selon le calendrier ci-après :

	JUILLET	AOÛT
Château la Vallière	Mar 15, Jeu 17, Sam 19, Mar 22, Mer 23, Ven 25, Mar 29, Mer 30, Jeu 31	Ven 1 ^{er} , Mar 5, Jeu 7, Sam 9, Mar 12, Jeu 14, Sam 16, Mar 26, Mer 27, Ven 29, Sam 30
Bourgueil	Mer 16, Ven 18, Jeu 24, Sam 26	Mer 6, Ven 8, Mer 13, Ven 15, Du Mar 19 au Sam 23, Jeu 28

Pour qui ?

Un créneau est réservé aux Accueils Collectifs de Mineurs à partir de 6 ans jusqu'aux « Accueils ado ».

Encadré par qui ?

Les activités sont encadrées par deux professionnels de la natation.

Quelles activités proposées ?

Des activités ludiques aquatiques autour de la natation comme le water-polo, le passage de tests (dauphins), nage avec palmes...

Pour combien d'enfants ?

Comme c'est une activité encadrée, un ACM peut bénéficier d'une activité avec un groupe de 12 enfants pour les enfants de 6 ans et plus.

Selon le nombre d'enfants, la durée peut varier entre 20 minutes (pour 3 groupes successifs par exemple) et 1h.

Quel est le rôle de chacun ?

Les Maîtres-nageurs encadrent les activités et les animateurs participent à l'animation avec les enfants.

Comment y participer ?

Prérequis : prendre contact pour définir l'accueil des enfants, fournir la liste et l'âge des enfants.

Contact : Tel 06 31 78 81 53 / jan.ngn.37@gmail.com

L'après-midi à la plage :

Dans chacune des trois baignades est aménagée une zone « NGN » à l'intérieur ou à côté de la zone de baignade aménagée et surveillée.

Aussi, un ACM peut bénéficier de l'activité NGN pour un groupe de 8 enfants et en même temps profiter avec d'autres enfants de la zone de baignade aménagée et surveillée, avec le taux d'encadrement requis : 1 animateur pour 8 enfants de 6 ans et plus.

Par exemple, un groupe de 24 enfants (plus de 6 ans) vient passer la journée sur un lieu de baignade où se déroule « NGN » :

Le matin : activités sur la plage ou baignade si un animateur qualifié Surveillant de Baignade est présent dans l'équipe d'encadrement, et selon la réglementation en vigueur (SB en surveillance et un animateur dans l'eau pour 8 enfants pour les enfants de 6 ans et plus, avec un maximum de 40 enfants dans l'eau).

L'après-midi : le groupe de 24 enfants est scindé en 2 groupes : 1 groupe de 12 enfants est encadré de 14h à 14h30 par un Maître-nageur de « NGN » pour une activité water-polo, l'animateur de l'ACM prenant part à l'activité avec son groupe. De 14h30 à 15h, l'autre groupe bénéficie de la même activité ou d'une autre comme par exemple le passage de tests de « dauphins ». L'autre partie du groupe reste sur le bord, encadré par un animateur.

A la suite de ces animations, le groupe va profiter de la baignade sur la zone aménagée ; comme la baignade est surveillée, il suffit juste d'avoir le nombre d'animateurs pour encadrer les enfants dans l'eau. S'il y a seulement 2 animateurs pour les 24 enfants présents ce jour-là, des rotations pour la baignade pourront avoir lieu pour respecter le taux d'encadrement d'un animateur pour les 8 enfants dans l'eau.

